

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2010056

Signataire : ED/ES/JV

**OBJET : Extension de la maternelle Saint Just pour la création de deux classes. Approbation du projet d'avenant n°1 au lot n°1 « VRD, terrassement, gros œuvre, maçonnerie ». Autorisation de signature.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le marché sur procédure adaptée du 21 avril 2010, passé avec la société E.G.D.C. ;

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°1 « VRD, terrassement, gros œuvre, maçonnerie »;

Vu l'article 20 du Code des Marchés publics ;

Vu le budget communal ;

Sur avis favorable de la Commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le projet d'avenant n°1 au lot n°1 «VRD, terrassement, gros œuvre, maçonnerie», relatif au marché d'extension de l'école maternelle Saint Just pour la création de deux classes, passé avec la société E.G.D.C.

Cet avenant a pour effet d'augmenter le montant initial des travaux de 150 987,09 € HT à 154 933,51 € HT (faisant ressortir une plus value de 3 946,42 € HT, soit + 2,61 %).

**AUTORISE** monsieur le maire, à le signer.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

**Séance du Conseil Municipal du 25/11/2010**

**N° 287-2**

**Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique**

**DACP**

**REF : DACP2010056**

**Signataire : ED/ES/JV**

**OBJET : Extension de la maternelle Saint Just pour la création de deux classes. Approbation du projet d'avenant n°1 au lot n°2 « Etanchéité, isolation extérieure, traitement des façades ». Autorisation de signature.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le marché sur procédure adaptée du 21 avril 2010, passé avec la société GIR ETANCHEITE SAS ;

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°2 « Etanchéité, isolation extérieure, traitement des façades»;

Vu l'article 20 du Code des Marchés publics ;

Vu le budget communal ;

Sur avis favorable de la Commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le projet d'avenant n°1 au lot n°2 «Etanchéité, isolation extérieure, traitement des façades», relatif au marché d'extension de l'école maternelle Saint Just pour la création de deux classes, passé avec la société GIR ETANCHEITE SAS.

Cet avenant a pour effet d'augmenter le montant initial des travaux de 31 824,00 € HT à 33 000,12 € HT (faisant ressortir une plus value de 1 176,12 € HT, soit + 3,70 %).

**AUTORISE** monsieur le maire, à le signer.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

**Séance du Conseil Municipal du 25/11/2010**

**N° 287-3**

**Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique**

**DACP**

**REF : DACP2010056**

**Signataire : ED/ES/JV**

**OBJET : Extension de la maternelle Saint Just pour la création de deux classes. Approbation du projet d'avenant n°1 au lot n°5 « Cloisons, plafonds suspendus ». Autorisation de signature.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le marché sur procédure adaptée du 22 avril 2010, passé avec la société MARISOL SA ;

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°5 « Cloisons, plafonds suspendus»;

Vu l'article 20 du Code des Marchés publics ;

Vu le budget communal ;

Sur avis favorable de la Commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le projet d'avenant n°1 au lot n°5 « Cloisons, plafonds suspendus », relatif au marché d'extension de l'école maternelle Saint Just pour la création de deux classes, passé avec la société MARISOL SA.

Cet avenant a pour effet d'augmenter le montant initial des travaux de 7 800,00 € HT à 7 997,84 € HT (faisant ressortir une plus value de 197,84 € HT, soit + 2,54 %).

**AUTORISE** monsieur le maire, à le signer.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

**Séance du Conseil Municipal du 25/11/2010**

**N° 287-4**

**Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique**

**DACP**

**REF : DACP2010056**

**Signataire : ED/ES/JV**

**OBJET : Extension de la maternelle Saint Just pour la création de deux classes. Approbation du projet d'avenant n°1 au lot n°6 « Peinture ». Autorisation de signature.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le marché sur procédure adaptée du 21 avril 2010, passé avec la société RENE DUPUIS ;

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°6 « Peinture »;

Vu l'article 20 du Code des Marchés publics ;

Vu le budget communal ;

Sur avis favorable de la Commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement.

A l'unanimité

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le projet d'avenant n°1 au lot n°6 « Peinture », relatif au marché d'extension de l'école maternelle Saint Just pour la création de deux classes, passé avec la société RENE DUPUIS.

Cet avenant a pour effet d'augmenter le montant initial des travaux de 3 480,20 € HT à 3 600,20 € HT (faisant ressortir une plus value de 120,00 € HT, soit + 3,45 %).

**AUTORISE** monsieur le maire, à le signer.

Pour le Maire

L'adjoint délégué